



TEAM XPERTS

Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Gestion sociale

Catherine CROIZÉ

Expert comptable
Commissaire aux comptes

03 44 48 71 15

contact@teamxperts.fr

www.teamxperts.fr

ADARS

1 rue des Filatures

60000 BEAUVAIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2025



TEAM XPERTS

Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Gestion sociale

Catherine CROIZÉ

Expert comptable
Commissaire aux comptes

03 44 48 71 15

contact@teamxperts.fr

www.teamxperts.fr

ADARS
1 rue Filatures – 60000 BEAUVAIS

- :- :- :- :-

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2026

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADARS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels :

- le traitement comptable des immobilisations ainsi que celles des subventions d'investissement et ce conformément aux règlements ANC n°2014-3 et ANC 2018-06
- La correcte prise en compte des subventions à la clôture de l'exercice
- La comptabilisation en fonds dédiés des subventions non utilisées à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci- avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Ce



TEAM XPERTS

4/6 rue de Sétubal - 60000 BEAUVAIS. Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région d'Amiens.

SARI au capital de 146000 € - RCS BEAUVAIS B 832 234 140 - APE 6920 Z - TVA - FR 32 832 234 140 - IRAN - FR76 1627 5001 0008 0003 5084 259 - RIC - CFEAFRPP627

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BEAUVAIS, le 8 juin 2026

Pour TEAM XPERTS

Catherine CROIZE

Commissaire aux Comptes



TEAM XPERTS

Bilan Actif des Associations et Fondations
Groupe de dossiers : GID - ADARS - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement	0	0	0	0
Actif immobilisé		0	0	0
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	18 265	18 265	0	351
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrain	664 573	0	664 573	664 573
Constructions	1 026 526	166 044	860 482	884 410
Installations techniques, matériel et outillage industriel	9 696	8 239	1 456	2 332
Autres immobilisations corporelles	1 052 130	749 554	302 576	260 025
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	680 431		680 431	
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	233 020		233 020	215 010
Prêts				
Autres immobilisations financières	160 229		160 229	135 594
TOTAL II	3 844 870	942 102	2 902 768	2 162 295
Actif circulant		0	0	0
Stocks et en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes				42 154
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	45 220		45 220	11 861
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	395 150	41 783	353 367	1 427 461
Charges constatées d'avance	316 122	0	316 122	169 634
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	3 958 984		3 958 984	4 274 117
TOTAL III	4 715 477	41 783	4 673 693	5 925 226
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	8 560 347	983 885	7 576 462	8 087 521

Catherine CROIZE
Commissaire aux comptes

Bilan Passif des Associations et Fondations
Groupe de dossiers : GID - ADARS - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	171	171
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	2 349 681	2 271 257
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 349 681	2 271 257
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	-55 137	-48 326
dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	-355 204	-355 204
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées	0	0
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	295 000	301 811
dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	-5 664	-5 664
dont charges des activités SMS de prise en compte différée	10 731	10 731
Résultat en attente d'affectation	0	0
dont résultat hors activités sociales et médico-sociales	0	0
dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées	0	0
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	97 597	71 613
Situation nette (sous total)	2 392 313	2 294 715
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	186 170	136 182
Provisions réglementées	327 203	303 915
TOTAL I	2 905 686	2 734 813
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	1 145 944	1 617 702
TOTAL II	1 145 944	1 617 702
PROVISIONS		
Provisions pour risques	173 306	118 048
Provisions pour charges	77 292	103 156
TOTAL III	250 599	221 205
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 077 096	341 504
Emprunts et dettes financières diverses	11 514	11 252
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	673 593	687 015
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 260 454	1 143 703
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50 096	18 006
Autres dettes	30 647	23 291
Produits constatés d'avance	170 833	1 289 030
TOTAL IV	3 274 232	3 513 801
Ecart de conversion Passif (V)		
Comptes en dehors du plan comptable officiel (à analyser)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 576 462	8 087 521

Catherine CROIZE
Commissaire aux comptes

Compte de Résultat des Associations et Fondations

Groupe de dossiers : GID - ADARS - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	110	110
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	616 800	522 968
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	12 963 133	13 141 870
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	3 746 800	3 223 750
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	113 961	19 147
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 345	0
Utilisations des fonds dédiés	1 568 410	1 223 782
Autres produits	57 670	57 871
TOTAL I	15 325 429	14 965 747

CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 266 840	2 726 738
Aides financières	1 345	
Impôts, taxes et versements assimilés	512 277	509 422
Salaires	4 361 085	4 168 972
Cotisations sociales	1 697 395	1 547 688
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	190 762	170 384
Dotations aux provisions	104 683	45 591
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Report en fonds dédiés	1 096 652	1 422 968
Autres Charges	2 972 366	4 395 532
TOTAL II	15 203 404	14 987 295

I.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	122 024	-21 548
---	----------------	----------------

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 738	7 981
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	6 738	7 981

Catherine CROIZE
Commissaire aux comptes

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 877	1 909
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	7 877	1 909
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-1 139	6 072
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	120 885	-15 476
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	712	207 337
TOTAL V	712	207 337
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	24 000	120 249
TOTAL VI	24 000	120 249
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-23 288	87 088
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I+III+V)	15 332 879	15 181 065
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	15 235 282	15 109 453
EXCEDENT OU DEFICIT	97 597	71 613
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

Catherine CROIX
Commissaire aux comptes

Annexe
Association ADARS

PREAMBULE

L'Association ADARS est une Association loi 1901 créée en 1980. Elle intervient dans le domaine de l'hébergement et de l'insertion sociale ainsi que dans le domaine de l'accompagnement judiciaire socio-éducatif. Pour réaliser son objet elle gère les pôles suivants :

" Pôle Hébergement regroupant : 2 CHRS _ Centre d'hébergement et de réinsertion sociale et un service d'hébergement d'urgence pour une capacité d'accueil de 319 places dont :

- 86 places CHRS sur Beauvais : 73 places en hébergements d'insertions diffus, 3 places en hébergements d'insertions regroupés, 5 places en hébergements d'urgences diffus, 5 places en hébergements d'urgences regroupés.

- 32 places CHRS sur Creil pour femmes avec enfants et familles en appartements partagés et diffus, et de 16 places de stabilisation pour tout public en appartements diffus

- 176 places d'hébergement d'urgence en logements diffus sur le département de l'Oise

Missions : accompagnement à la santé physique et psychique, accompagnement aux démarches administratives, accompagnement au projet professionnel, accompagnement à la gestion budgétaire, accompagnement vers le logement, aide à l'intégration et l'appropriation dans le logement, accompagnement à la mobilité, accompagnement à la citoyenneté, soutien à la parentalité, accès aux loisirs et à la culture.

- 9 places d'hébergement d'urgence à destination des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant en logement diffus

Missions : accompagnement à la santé physique et psychique, orientation vers des partenaires spécialisés dans l'aide aux victimes, accompagnement aux démarches administratives, accompagnement au projet professionnel, accompagnement à la gestion budgétaire, accompagnement vers le logement, aide à l'intégration et l'appropriation dans le logement, accompagnement à la mobilité, accompagnement à la citoyenneté, soutien à la parentalité, accès aux loisirs et à la culture.

- Service Accueil Asile pour une capacité d'accueil de 135 places dont :

- 100 places d'hébergement d'urgence en logements diffus sur le département de l'Oise
- 35 places d'hébergement en hôtel sur le secteur Compiégnois

Missions : évaluation de la situation sociale et administrative, accès et ouverture des droits, domiciliation, accompagnement à la santé physique et psychique, démarches administratives en lien avec le dépôt de la demande d'asile, aide à la gestion budgétaire, soutien à la parentalité, insertion par l'accès à la culture et aux loisirs, accompagnement à la mobilité

- Service Réinstallation ;

Mission : Accompagnement des personnes arrivées en 2024 liées au programme réinstallation.

" Pôle Orientation/logement/accompagnement composé des services suivants :

- SIAO-115 guichet unique dispositif hôtelier - Service intégré de l'accueil et de l'orientation de l'Oise - pour une capacité d'accueil de 116 places à l'hôtel à fin Décembre 2025, et de 484 places en dispositif hébergement d'urgence mise à l'abri.

Missions : écoute téléphonique, orientations vers les structures d'hébergement et de logement, recherches d'hébergements d'urgence, articulation avec les partenaires de la veille sociale et coordination des acteurs concourant le dispositif de veille sociale, gestion de l'hébergement d'urgence à l'hôtel

- TIERS LIEU / CENTRE RESSOURCES LIGO situé à Nogent sur Oise :

Catherine CROIZE
Commissaire aux comptes

Missions : favoriser l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel sur le Creillois avec une antenne mobile sur le Beauvaisis et le Compiégnois, développement d'un lieu ressources ; aide à la création de liens sociaux, accès aux droits, aide aux démarches administratives et budgétaires, insertion par le logement et aide à l'appropriation, insertion professionnelle, aide à l'accès au numérique

- Service Socio-Educatif de Contrôle Judiciaire de l'Oise :

Missions : contrôle judiciaire socio-éducatif, enquêtes sociales rapides, permanences d'orientation pénales, enquêtes de personnalité, animation de stages de citoyenneté et de groupes de parole pour les auteurs de violences conjugales et sexistes, et mission d'habilitation du Procureur de la république. Ouverture en 2025, d'un dispositif d'hébergement d'auteurs de violences

" Service d'accompagnement du public issu de la communauté des « Gens du Voyage » :

Missions : accès aux droits, domiciliation, médiation, enquêtes sociales, soutien à la scolarité, promotion des droits de la femme

" Service habitat/logement :

Missions : accès au logement et le maintien dans les lieux sur un territoire d'intervention sectorisé : aide à la recherche d'un logement, aide à la gestion budgétaire, démarches liées au surendettement, aide aux démarches administratives, contacts avec les bailleurs & dans le cadre de visites à domicile et d'accompagnements, aide à l'intégration et à l'appropriation dans le logement

Ces secteurs sont sous gestion contrôlée et financés par la Direction Départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité, le Conseil Départemental de l'Oise, la Ville de Beauvais, la Préfecture FIPD, le Ministère de la justice, et la caisse d'allocations familiales.

En 2022, l'association a conclu avec les directions départementales de l'Oise et régionale des Hauts de France de l'Emploi, du Travail et des Solidarités un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour les structures HU, d'Hébergements d'urgence et les trois CHRS. En 2023, celle-ci a demandé la fusion entre les 2 CHRS de Beauvais. En mai 2025, le dispositif d'hébergement d'urgence pour 68 places a intégré le CPOM.

En 2024, l'Adars a versé un acompte de 25 000€ à la SCI KAYA en vue d'un partenariat pour la gestion d'une pension de famille.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 568 126,19 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 97 597,45 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/04/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Application du Règlement ANC 2022-06 à compter du 1er janvier 2025 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement 2022-06 du

4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

Les autres faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- En janvier 2025, évolution de 10 à 20 places pour l'hébergement d'urgence des femmes en post ou péri-natales,
- A compter du 01/05/2025, le dispositif d'hébergement d'urgence de 68 places a intégré le cpom, cependant, il a été divisé en 2, pour s'affilier, en 34places sur le CHRS Beauvais, et 34places sur le CHRS Mosaïque,
- A compter du 01/09/2025, transformation de 484 places hôtel sur les 600 places existants en hébergement d'urgence.

- Courant 2025, 3 nouvelles actions ont été créé pour un financement de la DDETS à hauteur de 1 529 055€ :

- SIAO - veille sociale : 150 000€
- Parcours BPI : 80 000€
- DHU484 (transformation des 484 places du dispositif hôtel en hébergement d'urgence - Mise à l'abri) : 1299 055€

- Déménagement des locaux du SSECJO au 8 rue du 51^{ème} régiment d'infanterie à Beauvais.
- Ouverture de la maison 23 rue Demorlaine à Beauvais pour l'hébergement des auteurs de violences conjugales (SAHJS)
- Au CHRS BEAUVAIS HARMONIE ETAPE, les travaux sont en cours au 102 rue de Clermont à Beauvais, suite à la démolition et reconstruction du bâtiment ; le montant des immobilisations en cours s'élève à 680 431€ au 31/12/2025. Les hébergements et l'activités ont été transférés au 81 rue Faubourg st Jacques à Beauvais.

Un emprunt de 1 800 000€ est en cours auprès de la banque CREDIT COOPERATIF, afin de financer les travaux.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n°2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et medico-sociaux ;

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le produit relatif aux subventions d'exploitation est enregistré lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative. La fraction des subventions pluriannuelles rattachés à des exercices futurs fait l'objet d'un enregistrement à la date de clôture de l'exercice en produits comptabilisés d'avance, et le montant des charges restant à engager est comptabilisé à la date de clôture en fonds dédiés.

Par ailleurs, par application du nouveau plan comptable, les quotes-parts de subvention d'investissement virés au résultat de l'exercice ont été comptabilisés en compte de produit d'exploitation 747 alors que sur les années précédentes ils étaient comptabilisés en compte de produit exceptionnel 777.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	1 à 05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 -05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Catherine CROIZE
Commissaire aux comptes

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant total des engagements pour départ en retraite ; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe déduction faite de la provision pour retraite constatée au passif à la demande des financeurs pour les départs en retraite prévus dans les 3 ans.

Au 31/12/2024, le solde du compte de Provision retraite salariés s'élevait à 72 706,57€, suite à l'actualisation de la provision, celle-ci est évaluée au 31/12/2025 à 48 854,81€ soit :

1 186,61€ sur le dossier COMMUNS

825,47€ sur le dossier SSECJO

7 662,18€ sur le dossier HU34 Beauvais

7 662,18€ sur le dossier HU34 Creil

13 409,70€ sur le dossier HABITAT LOGEMENT

268,13€ sur le dossier GENS DU VOYAGE.

17 940,54€ sur le CHRS BEAUVAIS HARMONIE ETAPE

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent puisqu'elles intègrent les nouvelles règles comptables du règlement ANC 2022-06 applicable au 1er janvier 2025.

Suite à ces modifications, il n'apparaît pas de changement significatif dans la présentation ou comptabilisation des comptes qui mérite une mention dans l'annexe.

- **Changement de réglementation comptable :**

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, L'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces Règlements.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquence sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

- **Changement de présentation des comptes annuels :**

Lors du premier exercice d'application, l'Association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne "Exercice N-1", dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

Catherine CROIZE
Commissaire aux comptes

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisation corporelles	2 585 966	186 655	1 430	2 771 190
Immobilisation en cours	0	680 431	0	680 431
Immobilisation financières	350 604	44 595	1 950	393 249
TOTAL	2 936 570	911 681	3 380	3 844 870

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	0	-	-	0
Fonds commercial	0	-	-	0
Autres immobilisations incorporelles	17 914	351	-	18 265
TOTAL I	17 914	351	-	18 265
Terrains	0			0
Constructions	0			0
sur sol propre	111 089	54 955		166 044
sur sol d'autrui	0	-	-	0
Installation générales, agencements	0	-	-	0
Installation techniques, matériel, outillages industriels	7 364	875	-	8 239
Autres immobilisations corporelles	0			0
Installation générales, agencements divers	94 670	8 506	-	103 176
Matériel de transport	142 621	27 996	-	170 618
Matériel de bureau et informatique	155 243	37 989	1 345	191 888
Emballage récupérables et divers	245 374	38 499	-	283 872
TOTAL II	756 362	168 821	1 345	923 837
TOTAL GENERAL (I+II)	774 275	169 172	1 345	942 102

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Échéances jusqu'à 1 an	Échéances plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	233 020		233 020
Prêts			
Autres créances	160 229		160 229
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	45 220	45 220	
Autres créances	386 815	386 815	
Charges constatées d'avance	316 122	316 122	
TOTAL	1 141 406	748 157	393 249

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subvention / Financements	175 401
Autres produits à recevoir	81 617
TOTAL	257 019

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	58 322	22 133	38 672	41 783
Comptes financiers				
TOTAL	58 322	22 133	38 672	41 783

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	171				171
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	2 271 257	107 906		29 483	2 349 681
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-48 326	6 811			-55 137
Dont Report à nouveau des activités sociales e		6 811			
médico-sociales sous gestion contrôlée	306 878				300 067
Excédent ou déficit de l'exercice	71 613	71 613	97 597		97 597
Dont Résultat des activités sociales et médico-	64 211	64 211	68 366		68 366
sociales sous gestion contrôlée					
Situation nette	2 294 715	29 483	97 597	29 483	2 392 313
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	136 182		105 160	55 172	186 170
Dont générosité du public					
Provision réglementées	303 915		24 000	712	327 203
Dont générosité du public					
TOTAL	2 734 813	29 483	226 757	85 367	2 905 686

Catherine CROIZE
Commissaire aux comptes

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice	8 326	1 515
- aux exercices ultérieurs	18 766	322 810
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs	471 783	127 160
Report à nouveau des activités propres de l'association	7 748	-
SOLDE	506 623	451 486

Catherine CROIZE
Commissaire aux comptes

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
-Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public -Subventions d'investissement	1 617 702	1 096 652	1 568 410			1 145 944	
TOTAL	1 617 702	1 096 652	1 568 410			1 145 944	

Fonds dédiés :

libellé	montant au 01/01/2025	augmentation de l'exercice	diminution de l'exercice	Fin d'exercice au 31/12/2025
Fonds dédiés 33 - FOYER LITS PICOTS HIVER	1 364	-	-	1 364
Fonds dédiés 33 - FOYER LITS PICOTS HORS HIVERNAL	8 608	-	-	8 608
Fonds dédiés 18 - FOYER - Etude de Faisabilité	17 488		7 961	9 526
Fonds dédiés 18 - FOYER - Sécurisation	3 945			3 945
Fonds dédiés 02B LAS - FN-AVDL	4 432	10 022	4 432	10 022
Fonds dédiés 16 - SIAO - renfort 115	22 306	-	-	22 306
Fonds dédiés 16 - SIAO - CEJ	20 862	38 477	20 862	38 477
Fonds dédiés 16 - SIAO - REF SANTE	33 065	20 804	33 065	20 804
Fonds dédiés 16 - SIAO 115	113 608	56 598	113 608	56 598
Fonds dédiés 16 - SIAO VEILLE SOCIAL		150 000	-	150 000
Fonds dédiés 16 - SIAO 115 - PSY	35 823	51 639	35 823	51 639
Fonds dédiés 16 - SIAO 115 - REFERENT ACCES AUX DROITS SOCIAUX	38 500	13 832	38 500	13 832
Fonds dédiés 16 - SIAO 115 - CCAPEX	28 910	4 783	28 910	4 783
Fonds dédiés 16 - SIAO 115 - COORDINATION	15 701	6 925	15 701	6 925
Fonds dédiés 03 - FSL - STHL	996	376	996	376
Fonds dédiés 03 - FSL - Action Logement	-	19 822	-	19 822
Fonds dédiés 04 - GDV	25 540	1 702	25 540	1 702
Fonds dédiés 04 - GDV Médiation	19 693	19 165	19 693	19 165
Fonds dédiés 04 - GDV - Domiciliation	28 707	44 074	28 707	44 074
Fonds dédiés 23 - HU 68 places	44 225	-	44 225	-
Fonds dédiés 36 - HU 68 places		6 391		6 391
Fonds dédiés 29 - HU17 places Clermont	32 944	-	32 944	-
Fonds dédiés 28 - HU16	6 938	-	6 938	-
Fonds dédiés 25 - HU 25	13 253	-	13 253	-
Fonds dédiés 26 - HU 25 BIS	7 251	-	7 251	-
Fonds dédiés 27 - HU 25 TER	16 913	-	16 913	-
Fonds dédiés 24 - STAB9	17 219	-	17 219	-
Fonds dédiés 30 - HU9	2 390	8 133	2 390	8 133
Fonds dédiés 30 - HU10 devient HU POST PERINATAL en 2024	157 175	68 303	157 175	68 303
Fonds dédiés 17 - COMMUNS - CRISE COVID	3 543	-	-	3 543
Fonds dédiés 32 - HOTEL ALIM - Bop 304	38 344	3 849	38 344	3 849
Fonds dédiés 31 HOTEL HEBGT - Bop 177 - 03/2026	74 327	304	74 327	304
Fonds dédiés 31 HOTEL FVV	84 964	69 871	84 964	69 871
Fonds dédiés 19 HOTEL - acc social 03/2026	41 147	12 915	41 147	12 915
Fonds dédiés 34 - HOTEL - HIVER 03/2026	42 962	33 000	42 962	33 000
Fonds dédiés 38 - DHU484 09/2025	-	51 743	-	51 743
Fonds dédiés 20 - HUDA	4 348	2 103	4 348	2 103
Fonds dédiés 20 - HUDA REINSTALLATION	22 130	26 607	22 130	26 607
Fonds dédiés 21 - CAES	16 353	3 430	16 353	3 430
Fonds dédiés 22 - TLA	77 581	44 146	77 581	44 146
Fonds dédiés 22 - TLA MIEUX MANGER POUR TOUS		17 951		17 951
Fonds dédiés 05 - GL - DISPO UKRAINE/INNOVANT	34 215	1 643	34 215	1 643
Fonds dédiés 05 - GL - INTEGRATION	7 901	66 104	7 901	66 104
Fonds dédiés 05 - GL - PARCOURS BPI	-	6 667	-	6 667
Fonds dédiés 06 - SSECJO - SAHSJ HEBERGTE AUTEURS VIOLENCES CONJUGALES	94 900	47 018	94 900	47 018
Fonds dédiés 06 - SSECJO - FIPD GROUPE DE PAROLES AUTEURS VIOLENCES CONJUGALES	20 000	2 448	20 000	2 448
Fonds dédiés 06 - SSECJO - DELEGUES DROITS DES FEMMES	-	27 155	-	27 155
Fonds dédiés 35 - STAB20	337 130	158 655	337 130	158 655
TOTAL DES FONDS DEDIES	1 617 702	1 096 652	1 568 410	1 145 944

Catherine CROIZE
Commissaire aux comptes

Subventions d'investissement
Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
DDETS		306 805	91 292	8 894	389 203
ETAT		1 728	19 695		21 423
AUTRES ET PRIVES		20 495	3 067		23 563
TOTAL		329 029	114 054	8 894	434 189

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
DDETS		184 601	45 649		230 249
ETAT		471	5 351		5 822
AUTRES ET PRIVES		7 775	4 172		11 947
TOTAL		192 847	55 172	-	248 018

Catherine CROIZE
Commissaire aux comptes

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement	0			0
Amortissements dérogatoires	0			0
Autres provisions réglementées	303 915	24 000	712	327 203
TOTAL (I)	303 915	24 000	712	327 203
Provisions pour litiges	0			-
Provisions pour garanties aux clients	0			-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0			-
Provisions pour amendes et pénalités	0			-
Provisions pour pensions obligatoires similaires	72706,57	20 836	44 588	48 955
Provisions pour impôts	0			-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0			-
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	10000			10 000
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	0			-
Autres provisions pour risques	118 048	83 846	28 588	173 306
Autres provisions pour charges	20 450		2 113	18 337
TOTAL (II)	221 205	104 682	75 289	250 599
TOTAL GENERAL (I + II)	525 120	128 682	76 000	577 802
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		128 682	76 000	
- financières				
- exceptionnelles				

Catherine CROIZE
Commissaire aux comptes

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	1 077 096	30 855	311 906	734 334
Dettes financières diverses	11 514	11 514		
Fournisseurs	673 593	673 593		
Dettes fiscales et sociales	1 260 454	1 260 454		
Dettes sur immobilisations	50 096	50 096		
Autres dettes	30 647	30 647		
Produits constatés d'avance	170 833	170 833		
TOTAL	3 274 233	2 227 992	311 906	734 334

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	3 313
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	97 318
Dettes fiscales et sociales	704 810
Autres dettes	21 907
TOTAL	827 348

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
DRETS	CHRS HU	3 746 800	3 746 800	-	-	-
ARS	REFERENT SANTE	60 000	60 000	-	-	-
DDETS	DIVERS	8 778 575	8 739 505	39 071	-	
CD OISE	FSL	251 760	201 408	50 352		
PREFECTURE OISE	SECURITE SSECJO	4 000	4 000			
PREFECTURE OISE	STHL	49 996	33 506	16 490		
CAF	S/LOCATION	52 692	52 692			
CAF	ACCES AUX DROITS	10 150			10 150	
OETH	AMENAGT POSTE TRAVAIL	1 484	1 484			
AGGLO CREIL	UN AUTRE MONDE - CHRS MOSAIQUE	1 000				1 000
AEM	SSECJO - DROIT FEMMES	37 500		37 500		
CAF	APL - REINSTALLATION	9 580	9 580			
ASP	AIDE AUX POSTES	17 903	17 903			
TOTAL		13 021 440	12 866 878	143 412	10 150	1 000

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	-
Produits de cession des éléments d'actif	-
Produits sur exercices antérieurs	-
quote part des subventions d'investissement	-
Reprise sur provisions, dépréciations et transfert de charges	712
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	-
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	-
Dotations aux provisions	24 000
Charges sur exercices antérieurs	-
Résultat exceptionnel	- 23 288

Catherine CROIZE
Commissaire aux comptes

Information sectorielle

Seules les affectations du résultat ayant l'objet d'une décision administrative à la fin de l'exercice sont traitées comptablement.

Rappe : Depuis janvier 2022, l'association a conclu avec les directions départementales de l'Oise et régionale des Hauts de France de l'Emploi, du Travail et des Solidarités un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour les structures HU, d'Hébergements d'urgence et les 3 CHRS.

En 2023, l'association a demandé la fusion entre les 2 CHRS de Beauvais.

En Mai 2025, HU68 a intégré le CPOM.

	Déficit	Excédent
Parts du résultat sur gestion libre		29 231
Parts du résultat sur gestion conventionnée (à détailler par activité et par établissement le cas échéant)		68 366
CPOM CHRS ET HU		24 637
COMMUNS		43 729
Résultat comptable (excédentaire)	97 596	

Annexe association (suite)
AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

En garantie des emprunts souscrits pour l'acquisition (420 000€) et les travaux (1 800 000€) du bâtiment sis 102 rue de Clermont à BEAUVAIS, les parts sociales souscrites auprès du Crédit Coopératif pour un montant de 210 023€ font l'objet d'un nantissement à hauteur de ce même montant. Concernant les prêts souscrit pour 1 387 356€ et de 412 644€ sont en phase de déblocage : avec 2 cautions de garantie de l'organisme CGEC à hauteur de 693 678 (soit 50% du 1^{er} prêt), et 412 644€ (soit 100% du 2nd prêt).

Ces prêts ont été débloqués à hauteur de 762 479€ au 31/12/2025.

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit	420 000	210 023
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit en cours	762 479	
Autres dettes		
TOTAL	1 182 479	210 023

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant estimé au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à la somme de 283 273€, soit 234 318€ après déduction du coût des futures retraites à 3 ans provisionné dans les comptes pour la somme de 48 955€.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite selon la méthode prospective (unités crédit projetées) sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- table de mortalité provisoire 2022-2024
- le départ volontaire
- l'âge de départ à la retraite : 64 ans
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 2%
- le taux d'actualisation retenu : 3.90%
- le taux moyen des charges sociales : 45%

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

Catherine CROIZE
Commissaire aux comptes

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 27 965€.



TEAM XPERTS

Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Gestion sociale

Catherine CROIZÉ

Expert comptable
Commissaire aux comptes

03 44 48 71 15

contact@teamxperts.fr

www.teamxperts.fr

ADARS
1 rue Filatures – 60000 BEAUVAIS

- :- :- :- :-

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Ce

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

CONVENTION AUTORISEE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à BEAUVAIS, le 8 juin 2026

Pour TEAM XPERTS
Catherine CROIZE
Commissaire aux Comptes



TEAM XPERTS

4/6 rue de Sétubal - 60000 BEAUVAIS. Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région d'Amiens.

SARI au capital de 146000 € - RCS BEAUVAIS B 832 234 140 - APE 6920 Z - TVA : FR 32 832 234 140 - IRAN : FR76 1627 5001 0008 0003 5084 259 - RIC : CFPAFRPP627